



COMPTE RENDU

COMMISSION OUTREMER DU

21 JUIN 2024

**DE :
FRAISSINET GUILHEM**

Président de la Commission
Outremer

ORDRE DU JOUR

COMMISSION OUTREMER DU 21 JUIN 2024

Point 1

Vie de l'entreprise

Point 2

Expertise SECAFI sur les comptes 2023 / Focus sur la Production dans les Réseaux ultramarins et Régionaux

Point 3

Stratégie éditoriale du Pôle Outremer

Point 4

Projet de regroupement de la validation comptable des frais

Point 5

Questions diverses

Pour la Direction : AMET Fabien, AMILCAR Nicole, ANDJILANI Toufaily, AYANGMA Frédéric, BARTHELEMI Muriel, BELGHIT Djéloul, CORTELL Laurent, DEROUET Gilles, GAMBÉY Bénédicte, GENGOUL Sylvie, GUIDOT Sylvain, HAUSSENBERG Christophe, LAVENAIRE Pascale, LEMEE Jean-Philippe, TOURPE Emmanuel

Pour la Commission OUTREMER : ALI-COMBO Abal-Kassim, BOTREA-ROUSSEL Jean-Paul, CHOI Dimitri, COCHIN Coralie, FRAISSINET Guilhem, LEC-KAO Jean-Hugues, LIUFAU Malia-Lafaëla, MONTOBAN Frantz, SAINT-THOMAS Edwige, TANGAPRIGANIN Christian, TEIVA Shiquita

POINT 1 – VIE DE L'ENTREPRISE

En préambule, Sylvie GENGOUL, Directrice du Pôle Outremer évoque la situation géopolitique de la Nouvelle Calédonie, et des difficultés rencontrées par nos collègues sur place. Elle salue l'exemplarité de la couverture des événements, l'implication et le courage des équipes de la station. Le plan de continuité de l'activité semble montrer son efficacité, rendant possible la diffusion de nos éditions depuis 6 semaines, tout en protégeant les salariés.

... La Directrice du Pôle, avant de céder la parole à la Directrice Régionale de la Nouvelle Calédonie, Bénédicte GAMBEY, salue son sang-froid et la remercie pour les bonnes décisions prises dans un contexte aussi tendu.

Cette dernière, précise d'emblée, que si la mission de service public a pu être assurée, c'est avant tout grâce à l'implication sans faille des équipes de Nouvelle Calédonie, du renfort des stations avoisinantes (Polynésie, Wallis et Malakoff), et du soutien de la Direction du Pôle Outremer et de France Télévisions. Cependant, la priorité était de protéger le personnel et le site de la station... interdiction avait été faite de tourner la nuit par exemple, notamment lorsque la situation de chaos avait atteint son paroxysme et que la communication entre collègues était impossible.

La Directrice évoque une série de mesures prises sur place pour protéger les salariés telles que l'embauche d'une société d'agents de sécurité ou la mise en place d'une cellule déportée permettant d'émettre depuis un lieu secret, en cas d'attaque de la station.

Par ailleurs, 8 kits d'EPI par station (équipement de protection individuel) ont été commandés, et Mayotte est en train de tester une application mobile du nom de « Shérif ». Cette dernière permettrait aux équipes potentiellement en danger de donner l'alerte de manière discrète depuis leurs smartphones.

La collègue de la Nouvelle Calédonie, membre de la commission souligne le travail de la Direction, « une Direction qui a été à la hauteur », et précise que les partenaires sociaux jouent un rôle important dans cette crise, notamment au regard des dépassements d'horaires depuis toutes ces semaines.

Enfin, la Direction du Pôle évoque la situation de certains salariés se sentant en danger, et qui souhaiteraient quitter le territoire de la Nouvelle Calédonie pendant quelques mois, ou définitivement, voire même démissionner pour d'autres.

La DRH du Pôle effectue un travail de recensement, afin d'étudier toutes les possibilités d'accompagnement.

Dans un deuxième temps la Direction du Pôle Outremer annonce le démarrage d'un chantier relatif à la création d'une chaîne en ligne, (FAST) faite par les jeunes, pour les jeunes. Un premier test est prévu au mois de décembre.

Le tournage d'une fiction en 6 numéros de 50 minutes est également prévu, sous la forme d'une fresque historique qui soit moins « exotique » que ce qui a pu se faire jusqu'ici...

POINT 2 – EXPERTISE SECAFI SUR LES COMPTES 2023 / FOCUS SUR LA PRODUCTION DANS LES RÉSEAUX ULTRAMARINS ET RÉGIONAUX

Le Président de la Commission Outremer explique l'origine de sa demande relative à ce point :

« Nos stations ultramarines sont censées pouvoir assurer une mission de service public dans le domaine de l'information, et ce, sur 4 supports à la fois... TV, radio, Web et Réseaux sociaux. Cette particularité n'existe que dans les territoires ultramarins. Dans un environnement local et régional, extrêmement concurrentiel, nous nous retrouvons dans l'incapacité manifeste d'exercer ces missions correctement, par manque de moyens.

Ayant accès aux chiffres en CSE central, et en Commission Outremer, nous nous sommes très vite aperçus au fil de nos réunions, sans grande surprise à vrai dire, que nous étions les parents pauvres de France Télévisions... un constat partagé par tous les membres représentants de la Commission, et les salariés de ces territoires.

Il était donc évident pour moi, de pointer du doigt ce dysfonctionnement structurel, et le cas échéant, de voir dans quelle mesure, la Direction, pourrait établir une forme d'équité au sein du Groupe...

A la demande des élus du CSE central, une demande d'expertise des chiffres avec un focus sur les réseaux ultramarins et régionaux, a donc été formulée dès le mois de décembre 2023. Le cabinet SECAFI a été retenu et nous livre aujourd'hui ses conclusions sur la base des informations obtenues de la Direction de France Télévisions. »

La Directrice du Pôle Outremer, indique qu'elle ne souhaite pas s'inscrire dans un exercice comparatif entre les réseaux.

Madame Françoise BRUNA-ROSSO, experte de SECAFI pense que l'exercice de comparaison est tout de même intéressant...

La comptabilité analytique ne lui a pas permis d'obtenir les chiffres de coûts de production par supports, notamment parce que certains salariés travaillent sur deux support à la fois par exemple.

M. Christophe HAUSSENBERG, Directeur Financier du Pôle, indique que cette donnée n'a pas de grand intérêt selon lui, mais que cette demande serait exhaussée lors de la prochaine construction budgétaire.

Mme Bérénice FERRIER fait un bref rappel du contexte économique en indiquant que le Contrat d'Objectif et de Moyens de FTV 2024 avait bénéficié d'une augmentation des concours publics, mais que le contexte politique actuel laissait planer de grands doutes sur le modèle de financement envisagé par les parlementaires qui seront aux commandes dans quelques semaines. Elle précise que cet apport financier nouveau avait été obtenu pour assurer la couverture des Jeux Olympiques et pour tenir compte du nouveau mode de calcul de la TVA, mais que malgré tout, FTV avait l'obligation de faire 60 millions d'économie pour maintenir ses comptes à l'équilibre.

Pour rappeler le contexte concurrentiel des 1ères, il est précisé que France Télévisions est encore leader dans 8 territoires sur 9, que 42% des téléspectateurs regardent au moins une des chaînes de la 1ère chaque jour, et au moins 21% des auditeurs écoutent les radios de la 1ère.

Une slide nous est présentée pour formaliser l'étendue des territoires ultramarins et conséquemment la difficulté à couvrir des zones comme la Polynésie, grande comme l'Europe, ou la Guyane aussi vaste que la Nouvelle Aquitaine par exemple.

Le Président de la Commission, insiste bien sur cette carte des stations ultramarines, car elle illustre bien le manque de moyens alloués à nos stations, donnant lieu à des choix éditoriaux au détriment de la qualité des produits que nous offrons à nos publics. Il y a des zones qui ne sont carrément pas couvertes !

Certains membres déplorent l'absence de réponses de la Direction devant ce constat éloquent, ce à quoi elle répond qu'au regard du contexte économique compliqué, il ne lui est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes immédiatement. Le Directeur Financier du Pôle outremer M. Christophe HAUSSENBERG précise que malgré la situation globale de récession du pays, la Directrice du Pôle aurait fait progresser le budget production du Pôle de 13% en deux ans.

Fabien AMET, DRH du Pôle estime que nous pourrions dégager des ressources en remettant sur la table les discussions autour de l'évolution des métiers.

Le Président de la Commission rappelle que les médias de manière générale, ont un rôle d'éducation dans la société, nous devons apporter du décryptage, de l'analyse, permettre à nos téléspectateurs, auditeurs, internautes de comprendre le monde qui les entoure... nous contribuons même peut-être à alimenter des situations de crises sociétales dans nos pays, lorsque nous ne sommes pas en capacité d'exercer nos métiers correctement.

Françoise BRUNA-ROSSO experte de SECAFI, rappelle que nos antennes sont devenues des chaînes de plein exercice en 2010 lorsqu'est arrivée la TNT, qu'il a fallu se réinventer, fabriquer de nouveaux produits locaux et régionaux pour remplir les grilles et ne pas être en concurrence avec les autres antennes du groupe. Si la bascule fut une réussite d'un point de vue éditorial, il est à souligner que l'accompagnement financier n'a jamais été à la hauteur pour pérenniser ces programmes.

A cela, M. HAUSSENBERG répond que le coût d'acquisition pour les bassins ultramarins est moins élevé que dans l'hexagone et estime de ce point de vue, que l'accompagnement financier annuel de 10 millions d'euros durant les premières années, a été efficace...

Le schéma de production global outremer est spécifique nous précise Mme Bérénice FERRIER de SECAFI, des programmes de flux sont produits localement pour une somme de 9269K€, dispatchée entre les 10 stations, et une somme de 8141K€ gérée en syndication (47%) par le Pôle outremer à Malakoff, servant à alimenter le fond de grille, afin de mieux optimiser les coûts nous dit-on... soit un total de 17400K€

La Direction du Pôle précise qu'elle réduit de plus en plus les acquisitions, au profit de la production locale en station et que l'enveloppe du recours à de la production externe a été réévaluée à 2 millions contre 1.3 millions l'an dernier.

...On observe cependant pas mal d'hétérogénéité 'une station à l'autre, les stations les moins bien dotées étant Wallis, SPM, Mayotte et la Guyane.

Le Directeur financier du Pôle outremer partage ce constat et explique que l'équipe en place hérite d'une situation historique et qu'elle essaye de résorber ces écarts entre stations.

Ce document nous indique que le nombre de postes vacants en outremer s'élevait à 64 en mars 2024 sur 1535 ETP, 91 prévus en décembre 2024, un nombre très élevé selon SECAFI... ce qui veut dire que les moyens locaux de production sont affaiblis par cet effet mécanique du non remplacement... Fabien AMET, DRH du Pôle, rappelle que rien n'empêche à une Direction régionale d'avoir recours à de l'emploi non permanent durant cette période, dans les limites de son budget.

Plusieurs membres de la Commission relatent de nombreuses situations de fatigue de salariés permanents à qui l'on demande de «faire plus », générant des heures supplémentaires, des RPS, pour ne pas combler des postes vacants.

Dans d'autres stations, certaines émissions de proximité sont externalisées, voire purement et simplement supprimées en pleine grille.

La Directrice du Pôle reconnaît avoir demandé à ses Directeurs Régionaux, des efforts dans la gestion des ETP, mais que les choses devraient s'assouplir d'ici septembre prochain. Selon le DRH du Pôle, cette règle s'appliquerait à l'échelle de l'entreprise...

La Directrice Régionale de Guyane la 1ère, Madame Murielle BARTHELEMI explique que ce sentiment de délai trop long sur le comblement de certains postes s'expliquerait aussi par le délai d'observation pouvant aboutir à des transformations de postes.

Le Président de la Commission souligne que la Direction a transmis le chiffre (slide page 12) des salaires indexés, en omettant de préciser les salaires « de base », ce qui constituerait un élément de comparaison plus juste. Demande est donc faite pour que cet élément figure sur le document qui sera remis en CSEC...

Dans un premier temps, le Directeur financier n'est pas favorable à cette modification mais finit par accéder à notre requête.

Le Président de la Commission précise également que cette instance n'est pas l'Assemblée Nationale, que cet espace n'est donc pas le lieu pour en débattre, et que cet acquis ne saurait être un argument opposable au faible budget restant aux stations pour produire des programmes sur 4 supports.

La slide en page 13 nous offre un diagramme extrêmement clair, détaillant les budgets de production, station d'outremer et les antennes du réseau.

Chaque colonne précise les achats de programmes, les frais de production et les prestations techniques (la Fabrique)... les chiffres sont éloquentes et parlent d'eux-mêmes...

17 millions d'euros pour l'outremer

70 millions d'euros pour le réseau

...l'occasion de rappeler que nous sommes des chaînes de plein exercice...

SECAFI précise qu'ils ont eu accès aux mêmes données, que ce soit pour l'outremer ou le réseau, leur permettant d'aboutir à ce graphique.

M. HAUSSENBERG regrette que les chiffres de la Fabrique apparaissent dans ce graphique, car ils viendraient brouiller la lecture du document selon lui. Le Président de la Commission explique que cette demande a été formulée aux expertes, car cet élément vient démontrer la capacité financière des régions permettant d'avoir recours aux moyens de la Fabrique.

De longs échanges se sont tenus quant à la lecture de ce graphique, mais au final il démontre très clairement que les stations d'outremer ne disposent pas des moyens des régions de France 3...

POINT 3 – STRATÉGIE ÉDITORIALE DU PÔLE OUTREMER

Les usages en matière de consommation des médias sont en train de changer et la Direction des médias représentée par M. Emmanuel TOURPE, a souhaité réaffirmer ses grands axes stratégiques au travers de ce document, un document qui serait lisible et disponible pour tous, une démarche essentielle pour le Pôle. Cette stratégie « se veut être une réponse aux défis qui nous attendent ».

La structure démographique de nos territoires impliquerait des stratégies éditoriales qui ne sont pas les mêmes que dans l'Hexagone... bref une offre adaptée au public ultramarin.

4 objectifs :

- être facteur d'unité
- contribuer à la dynamique des territoires
- renforcer notre rayonnement à l'international
- clarifier une ligne éditoriale

POINT 4 – PROJET DE REGROUPEMENT DE LA VALIDATION COMPTABLE DES FRAIS

Sylvie GENGOUL souhaite que dorénavant, la validation des notes de frais soit effectuée par le même service que celui qui valide les frais de missions de nos collègues de l'Hexagone, afin d'homogénéiser l'organisation comptable, tout en assurant notre conformité.

Fabien AMET DRH du Pôle nous précise que la création de ces notes de frais restera à la main des stations, mais que seule la partie « validation » regagnerait le siège.

Cela aura pour conséquences d'alléger les tâches des comptables en station et de ramener les délais de traitement de 6 à 2 jours.

La mise en place de ce regroupement de la validation des missions serait sans impact sur les effectifs et la qualité de vie au travail.